

MÉMOIRE

DES TRAVAUX DES COMMISSIONS AU JAPON.

C'est le 25 Mars 1871 qu'il fut pour la première fois question de l'Exposition, à une conférence entre le Ministre Impérial Japonais des Affaires Etrangères, Sawa Gaimoukio et le Ministre Résident d'Autriche, Chevalier Henri de Calice, alors que ce dernier fit connaître au Ministre Japonais, qu'une Exposition Universelle aurait lieu à Vienne en 1873; qu'il invitait le Gouvernement Japonais à y prendre part et à y envoyer ses produits japonais.

Le 7 Janvier 1872 eut lieu une autre conférence entre le Ministre Japonais des Affaires Etrangères, Soyéjima et le Ministre Résident d'Autriche, Chevalier Henri de Calice, conférence dans laquelle ce dernier proposa la formation d'une Commission japonaise, conseiller, vu l'importance politique et la grandeur de l'entreprise, d'en confier la présidence au Ministre ou au Vice-Ministre des Affaires Etrangères.

Le Ministre Japonais répondit, que comme il n'avait pas encore été décidé, si le Japon prendrait ou non part à l'Exposition, il serait au moins prématuré de nommer une Commission; que, pour lui, ses autres fonctions l'empêcheraient de donner l'attention convenable aux travaux de l'Exposition, mais qu'en attendant il chargerait son Vice-Ministre de s'en occuper provisoirement jusqu'à la nomination d'une Commission régulière.

Le 23 Janvier 1872, les officiers dont les noms suivent, furent nommés membres de la Commission Impériale Japonaise:

Son Excellence OKOUMA SANGI, Conseiller d'Etat;

Son Excellence TERASHIMA MOUNENORI, Vice-Ministre des Affaires Étrangères ;

Et Son Excellence INOUE KAOROU, Vice-Ministre des Finances (*voir la table*).

Le 2 février 1872, à une conférence entre Terashima Mounenori, Vice-Ministre, et le Chevalier Henri de Calice, les principaux détails concernant l'Exposition, le mode de transport et d'autres points encore furent réglés et le reste remis à une prochaine conférence.

Le 24 février 1872, le Chevalier Henri de Calice, Ministre-Résident d'Autriche-Hongrie, adressa une lettre aux Commissaires Impériaux Japonais, dans laquelle il les informait, que pendant son absence le Comte Fè d'Ostiani, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi d'Italie, avait bien voulu consentir à le représenter pour les affaires de l'Exposition de Vienne et, qu'en outre, les personnes suivantes avaient également accepté de prêter leur concours, sous la présidence du Ministre d'Italie, pour aider le Gouvernement Japonais dans les travaux de l'Exposition, savoir :

M. MARTIN DOHMEN, Vice Consul de Sa Majesté Britannique et Gérant du Consulat d'Autriche-Hongrie à Tokio.

M. P. KEMPERMANN, Secrétaire-Interprète de la Légation Impériale Germanique.

M. le Dr WAGENER, Professeur au Collège de Nanko à Tokio.

M. E. de BAVIER, Négociant à Yokohama.

M. CARL KRAMER, Botaniste à Yokohama.

M. HENRI de SIEBOLD, élève-interprète à la Légation d'Autriche au Japon.

1er Mars 1872.—Les bureaux situés en dedans de la porte Shibouja gomon, précédemment bureaux des préfetures des

provinces de Mïoto et de Nagatsou furent cédés par les autorités de la Préfecture de Tokio à la Commission qui s'y installa.

L'avis suivant fut publié :

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT.

Une grande exposition aura lieu dans le courant de l'année prochaine (1873), à Vienne, Capitale de la monarchie Austro-Hongroise. Notre pays y participera. Nous faisons savoir que des Commissaires spéciaux donneront, dans des instructions qu'ils publieront à cet effet, les renseignements nécessaires à l'envoi des objets provenant des différentes parties de l'Empire. On trouvera de plus amples détails dans les pièces additionnelles.

Année du Singe, premier mois (Février 1872).

Signé :

DAIJO KOUAN.

(Gouvernement Suprême.)

PROCLAMATION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE JAPONAISE POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

Une grande exposition, à laquelle prendront certainement part tous les États amis de l'Autriche, aura lieu à Vienne, Capitale de la Monarchie Austro-Hongroise, dans le courant de l'année prochaine (1873); elle sera ouverte en Mai et close à la fin du mois d'Octobre.

Ces États y enverront les produits de leur sol et de leur industrie, et leurs progrès dans la culture et dans l'industrie, de même que leur situation économique y seront l'objet d'un examen, qui fera ressortir tout d'abord les avantages réciproques, que les peuples retirent de leurs rapports mutuels, et la liaison intime qui existe entre le bien-être général et le développement des relations internationales.

Les objets envoyés à cette exposition seront jugés par des commissions internationales et les renseignements donnés sur les méthodes agricoles ou industrielles qui accompagneront les envois, seront soumis à l'appréciation d'hommes spéciaux. Il est donc nécessaire que les produits du sol soient accompagnés d'une notice sur la qualité du sol d'où ils proviennent et sur les conditions climatiques du pays de production. Les objets manufacturés devront être accompagnés de détails sur la méthode de travail employée et sur tout ce qui pourra servir à démontrer l'intelligence et l'habileté de l'ouvrier, l'importance de la machine et en général l'importance de l'art auquel appartient l'objet exposé.

C'est d'après la qualité de ses produits et le développement de son industrie, qu'on pourra juger alors, si un pays est destiné à voir augmenter ses productions et le bien-être de ses habitants.

Bien que ce pays n'ait pas inventé de machines, on ne peut cependant nier, que certains de ses produits manufacturés ne soient uniques en leur genre et qu'il ne se soit acquis une réputation par ses soies, ses graines de vers à soie, son papier, son thé, ses porcelaines, ses travaux en laque, &c., &c.

Si tous ces articles, plus perfectionnés, venaient enfin prendre le premier rang parmi ceux de l'Occident, est-il besoin de le dire ? un lustre immense en rejaillirait sur notre nom. Que nos compatriotes prennent cette question en sérieuse considération ; que par leurs produits et leurs méthodes ils cherchent à se faire connaître et qu'ils se rendent ainsi utiles à leur patrie.

MÉTHODE A OBSERVER POUR L'ENVOI D'OBJETS A L'EXPOSITION.

Toutes les personnes qui désireront envoyer à l'exposition des produits agricoles ou manufacturés quelconques et provoquer sur ces objets le jugement des différentes nations, devront les expédier au bureau de l'exposition (que ces objets soient anciens ou de

fabrication récente) avec indication du nom de l'exposant, de son domicile et de la province où il réside.

Les objets seront examinés au bureau de l'exposition, on leur fixera un prix convenable et ils seront acceptés en échange d'un reçu. Cette fixation de prix concerne les objets qui devront être vendus après l'exposition; on y ajoutera les frais: tels que transport &c., et après vente faite, le prix fixé primitivement sera payé contre le reçu donné par le bureau. Quant aux objets destinés uniquement à être exposés, ils seront remis aux exposants ainsi que les récompenses qu'ils auront pu remporter.

Les exposants qui voulant faire vendre leurs produits après l'exposition désireraient en toucher immédiatement le prix, pourront l'obtenir lors de la délivrance de l'objet.

Les frais d'envoi et de retour, de même que les frais de transport dans notre pays même, seront à la charge du Gouvernement. On veillera également à ce que nos envois ne soient pas perdus par naufrage; si cependant un sinistre avait lieu, on rembourserait la valeur de l'objet.

Le programme de l'exposition indique le genre d'objets approprié à cette exposition.

Les modèles et les dessins des objets ainsi que les notices qui les accompagnent devront être envoyés au bureau de l'exposition, aussitôt qu'ils seront prêts, le bureau devant faire traduire les notices en plusieurs langues. La remise doit être faite au plus tard le 6^e mois (3 Août 1872).

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR LES DONNÉES
A JOINDRE AUX OBJETS.

Il existe pour tous les produits du sol et des manufactures certaines méthodes de production qui doivent donner lieu à des explications. Il serait inutile de faire aucun envoi sans y joindre les explications nécessaires. Il est donc important de détailler les moyens de production de chaque envoi, et nous ferons à ce sujet les observations suivantes :

Il sera utile pour chaque industrie et produit de cette industrie, d'indiquer: le nom du créateur et du fabricant, les changements que ces produits ont subis depuis l'origine jusqu'à nos jours; comment par des idées nouvelles les métiers et les produits se développent et comment telle chose s'est améliorée, tandis que telle autre a baissé.

Les modifications subies et les changements divers des produits dans le cours des temps doivent être reproduits par le dessin.

La matière première et les diverses manières de la travailler doivent être spécifiées en détail: ainsi, pour la laque, on procédera de la manière suivante: le dessin de l'arbre, la récolte de la résine, sa manipulation, le laquage, le séchage, l'application de l'or et de l'argent, &c.

Tous les produits agricoles et forestiers devront être décrits de la même manière; ou devra indiquer pour chaque variété les prix actuels comparés aux prix d'autrefois.

Quant aux quantités produites, ou devra également les comparer avec celles produites autrefois, il sera nécessaire de faire ressortir la quantité consommée dans le pays et celle exportée, en indiquant les divers prix. Il en sera de même des produits du sol.

Toutes ces données doivent être accompagnées du nom de l'auteur, de l'indication de son domicile et de la province où il réside.

Ces renseignements seront traduits et envoyés à Vienne, où les noms des auteurs seront rendus publics.

Le gouvernement prêtera, pour tout ce qui précède, un concours utile aux exposants.

LE BUREAU DE L'EXPOSITION.

(Signé) OKOUMA SANGI,
Membre du Conseil d'Etat.
,, TERASHIMA GAIMOUTAYOU,
2^e Ministre des Affaires Étrangères.
,, INOUYÉ OKOURATAIYOU,
2^e Ministre des Finances.

L'EXPOSITION EN AUTRICHE.

En 1873 aura lieu une Exposition en Autriche et il a été décidé, que le Japon y prendrait part. Les négociants qui seraient désireux d'exposer leurs marchandises, seront de suite autorisés à le faire. Ils pourront, s'ils le préfèrent, envoyer leurs produits par les soins de la Commission de l'Exposition au Japon; ils en recevront un reçu, tous les frais seront payés et le transport et autres détails seront réglés par les soins des Autorités. La Commission est vivement désireuse d'obtenir des renseignements sur des sujets techniques et industriels, et tout travail écrit sur ces sujets sera récompensé, si les détails donnés le méritent. Comme elle compte fermer la collection des objets pour l'Exposition à la fin du 6^e mois, elle fait savoir par les présentes aux personnes désireuses d'y prendre part, qu'elles auront à se rendre avant cette époque au bureau des Commissaires, où tous les renseignements nécessaires leur seront donnés.

Signé:

BUREAU DES COMMISSAIRES DE L'EXPOSITION DE VIENNE.

Pendant le mois de Mars, des conférences régulières eurent lieu entre les Membres de la Commission Impériale Japonaise les 3, 8, 13, 18, 23 et 28 de chaque mois et entre le Ministre d'Italie, Comte Fè d'Ostiani, et les Membres de la Commission Austro-Hongroise, les 3 et 18 de chaque mois japonais, conférences ayant trait à la réunion des différents articles et à d'autres détails de l'Exposition.

Pendant le mois d'Avril, les Commissions suivantes furent nommées et envoyées dans les différentes parties de l'Empire pour

faire connaître le but de l'Exposition et encourager et activer les exposants.

Dans les provinces de :

- Yamato et Yamashiro,—YAMAMOTO TOJOURO, 10^{me} rang.
Kawachi et Idzoumi,—TANNAKA GONNOSKÉ, 11^{me} rang.
Setzou, Omi,—MIANO AKIRA, 11^{me} rang.
Kotzouke Shimotsoukei,—NANBOU HIROSHI, 10^{me} rang.
" " —AKAMATSOU SHITZUÉ, 2^e Secrétaire
de la direction des Bâtiments.
Kotzouke Shimotsoukei,—MIAMOTO SANPÉ 11^{me} rang.
" " —OKABÉ SANZO, 15^e rang.
Moutzou-Okou-Dewa,—TAKEDA MASAYOSHI, 9^e rang.
" " —YAMASAKI TÛSEN, 14^e rang.
Shinano Echigo,—YADJINA CHIOUTAKOU, 13^e rang.
" " —SOUGE KIOUSABOURO, 14^e rang.
Hokoukaido,—ODA KENJI, 11^{me} rang, de la Commission des
Colonies.
" —KOBAYASHI BOUIGHIRO, 15^e rang, de la Direction
de l'Instruction.
" —NAGATA SHINBEI, 4^e rang de la dernière classe.
Sorouga Totomi,—TSOUROUDA SELJIRO, 13^e rang.
" " —SASAI HANJIOURO, 13^e rang.
Mikawa Mino,—NIWA SJIOUSI, 10^{me} rang.
Owari, Isé et Kii,—MIZOGOUCHEI GEKKO, 15^{me} rang.
Awadji Awa, } YASOUOKA MOMOKI.
Sanouki, } KARINO YOSHINOBOU, 14^e rang, 2^e Secrétaire
Iyo Tosa, } au Ministère des Finances.
Satzouma Hiuga. { KOGA TAKI, 13 rang.
Osoumi, iles Liou-kiou, {

COMMISSIONS SPÉCIALES.

Pour la culture des mûriers et la sériciculture :

Tanabe Bouhei.

Pour la porcelaine, faïence et poterie :

Hirabayashi Ihe ;

Tachiro Keiyemon.

Pour la culture du thé :

Ogawa Tashichi.

Osaki Ihei.

Pour la porcelaine de Satsouma :

Kabayama Itchiro.

Pour la porcelaine d'Imari :

Kawara Chioujiro.

Notomi Soukejiro.

Pour les laques :

Sougimoto Chojiro.

Arai Hanbei.

Jury pour les laques :

Hashimoto Ichizo.

Ikeda Taishin.

Pour le papier :

Yamada Chiouzo.

Sakamoto Hichiyemon.

Pour les manufactures de Joshion :

Saba Kichiyemon.

Pour les soies :

Koga Ichibei.

Le 30 Juin 1872, le Vice-Ministre des Travaux Publics, Sano Tsounétami, fut nommé Directeur de la Commission Impériale Japonaise.

Pendant le mois de Juillet, le Docteur Wagener, professeur au collège de Nanko, fut envoyé à Kioto, accompagné d'Ishida Tame-take, 8^e rang.

En Juillet 1872, Sano Tsounétami, Vice-Ministre des Travaux Publics, adressa le mémoire suivant au Gouvernement :

„Le soussigné a l'honneur de soumettre les propositions ci-jointes à l'approbation du Gouvernement, pour ce qui a rapport à la part que va prendre la nation japonaise à l'Exposition Universelle de Vienne, et de demander, s'il lui est permis de mettre ledit projet de réglemeut en exécution.

§ I.

Il est à désirer, que l'on se rende bien compte, qu'en envoyant nos produits naturels et industriels à l'Exposition, on doit les choisir

avec le plus grand soin, y joindre des dessins qui puissent donner une idée plus nette du développement de notre pays et de la richesse de ses ressources.

§ II.

Pendant l'Exposition, on devra s'attacher à examiner avec soin les productions étrangères, en étudier la description, recueillir les opinions, observer le goût et la mode étrangers, se rendre compte de la perfection à laquelle sont parvenus les arts en Europe et se mettre au courant de l'application et de l'usage de leurs sciences mécaniques si supérieures, afin de rassembler ainsi tous les moyens possibles de faire progresser notre industrie privée et de faire fructifier les produits de nos ressources propres.

§ III.

On devra profiter de cette occasion pour établir une Exposition permanente au Japon qui, au cas où d'autres Expositions auraient lieu à l'étranger, servirait toujours de base et de point de départ.

§ IV.

On devra porter la plus profonde attention dans le choix des objets, qu'enverra le Japon à l'Exposition, et qui sont déjà connus en Europe, et s'efforcer d'acquérir une telle renommée, que ces articles puissent arriver à devenir objets de nécessité à l'étranger et former ainsi une source d'accroissement à notre exportation.

§ V.

On devra bien se pénétrer de la nature des principaux articles étrangers de consommation et de leur prix réel, s'informer aussi des cours des marchés européens, étudier les articles qui forment notre principale exportation et suggérer des moyens qui puissent en augmenter et la production et l'exportation.

Comme je considère, que la première de mes propositions est la plus urgente, on devra porter une grande attention dans la collection de nos minéraux et autres produits bruts et de ceux de nos articles d'exportation qui sont déjà réputés au dehors, tels que les soies, laques et porcelaines, afin d'obtenir de grands résultats au meilleur marché de la production; on devra de plus donner par des explications écrites et des dessins tous les renseignements possibles, Nous serons néanmoins, il est vrai, sous le coup de la critique; nous devons même nous y attendre en égard à nos moyens si limités encore; mais il ne faut pas perdre de vue, que les habitudes et les goûts de nos compatriotes, en ce qui touche à la toilette et à la consommation journalière, subissent de rapides changements, et que notre propre industrie est incapable de faire face aux exigences de la situation, ce qui nous oblige à nous adresser au dehors. C'est bien ce que fait ressortir l'importance des principes émis dans le paragraphe 2 et, afin de nous mettre à même de mener à bonne fin notre enquête sur la question de l'industrie étrangère, il devrait être décidé, qu'un personnel bien choisi d'étudiants et d'ouvriers sera formé (je conseillerais même de prendre au moins soixante-dix personnes) pour être envoyé à Vienne avec mission d'observer sur place les résultats de l'industrie étrangère, chacune des personnes de cette Mission s'attachant à l'étude des choses qui rentrent dans sa spécialité. En ce qui concerne la mécanique, tous les instruments spéciaux nécessaires seraient choisis, achetés et apportés au Japon, où ils seraient déposés dans le Musée proposé au paragraphe 3. Cela donnerait occasion à des millions de membres dépossédés de l'ancien système féodal de gagner leur vie et de répandre la connaissance des applications techniques dont notre pays a tant besoin, afin que, comme je le marque au paragraphe 4, nous arrivions à améliorer la qualité de nos exportations, à les augmenter, et à diminuer ainsi nos besoins d'importation.

N'oublions pas que ce sera à notre conduite dans l'entreprise présente, que nous devons l'éloge ou la critique sévère des

autres nations. Que les centaines de mille dollars, que coûtera cette Exposition, soient employés de façon à nous obtenir les applaudissements des autres nations et, pour arriver à ce but, les conditions suivantes importent, par dessus tout, à notre succès.

1° La députation qui sera choisie pour aller à Vienne, devra être exclusivement composée d'individus parfaitement à la hauteur de la tâche qu'ils ont à accomplir.

2° Des subsides d'argent généreux doivent être votés par le Gouvernement pour donner les moyens d'obtenir avec succès les fins désirées.

3° Le choix du Chef de la Mission est d'une grande importance et l'on doit lui donner des pouvoirs suffisants.

Je ne saurais entrer plus avant dans la question actuellement ; je m'arrête et m'en tiens aux idées que je viens d'émettre ; je serais heureux d'obtenir une prompte décision du Gouvernement.

(Signé)

SANO TSOUNÉTAMI.

RÉPONSE.

Le Gouvernement approuve les sentiments exprimés dans votre mémoire, mais en ce qui concerne le projet d'envoyer à l'Exposition des étudiants et des ouvriers, il désire le modifier comme l'indique la décision suivante :

DÉCISION.

Le projet d'envoyer des étudiants à l'Exposition est abandonné ; et pour ce qui concerne l'envoi d'ouvriers, on ne devra prendre que ceux absolument nécessaires et soumettre toutes propositions concernant ces derniers à l'approbation du Gouvernement.

30 *Septembre* 1872.—Les bureaux de la Commission Impériale Japonaise sont transférés dans l'ancien palais du Prince de Sat-souma, près du pont de Sai Wai.

30 *Octobre* 1872.—M. HENRI de SIEBOLD, Elève-Interprète à la Légation d'Autriche est mis à la disposition du Gouvernement Japonais par le Ministre d'Autriche et attaché à la Commission Impériale Japonaise.

20 *Novembre* 1872.—L'ancien palais de Nagatsou est compris dans les dépendances de l'Exposition.

10 *Novembre*.—Le Baron ALEXANDRE DE SIEBOLD, au service du *Sei-In*, ou Conseil Privé est arrivé de Vienne, porteur de plans et autres papiers ayant trait à l'Exposition. Il rend compte de sa mission et des arrangements de l'Exposition de Vienne.

10 *Novembre*.—Le Capitaine VASSALLO est attaché à la Commission Impériale Japonaise.

27 *Novembre* 1872.—Le Baron ALEXANDRE DE SIEBOLD est attaché à la Commission Impériale Japonaise.

27 *Novembre* 1872.—Leurs Excellences OKOUMA SANGI et SANO TSOUNÉTAMI, Vice-Ministre des Travaux Publics, sont nommés le premier, Président et le deuxième Vice-Président de la Commission Impériale. (Pour le Secrétaire, voir la table à la fin de la notice.)

1^{er} *Décembre* 1872.—SEKIZAWA AKEKIO, part pour Vienne pour préparer l'emplacement destiné à l'Exposition Japonaise et les logements pour les membres de la Commission Impériale.

10 *Décembre* 1872.—Le paquebôt-poste français *Phase* est affrété pour porter à Trieste les objets de l'Exposition et les membres de la Commission Impériale.

19 *Décembre* 1872. — Sa Majesté l'Empereur a visité les bureaux de l'Exposition et a inspecté les objets exposés. L'après-midi, Leurs Majestés l'Impératrice et l'Impératrice-douairière ont visité également l'Exposition.

20 *Décembre* 1872. — Le Corps Diplomatique étranger a visité l'Exposition.

21 et 22 *Décembre* 1872. — Les membres des Ministères Impériaux, les Commissaires des Colonies, des Préfectures de Villes et Provinces présents à Tokio ont été admis à visiter l'Exposition.

23 et 24 *Décembre* 1872. — Les étrangers au service du Gouvernement Japonais ont été admis à visiter l'Exposition.

25 et 26 *Décembre* 1872. — Les étrangers résidant au Japon ont été admis à visiter l'Exposition.

27 et 28 *Décembre* 1872. — Le public de Tokio a été admis à visiter l'Exposition.

29 *Décembre* 1872. — Le Comte FÈ D'OSTIANI, Ministre Plénipotentiaire d'Italie, a envoyé le télégramme suivant à Son Excellence le Comte ANDRASSY à Vienne:

„Le vapeur français *Phase* part pour Trieste le 23 Janvier avec „la Commission Japonaise et les collections pour l'Exposition de „Vienne. Il arrivera à Trieste le 15 Mars.

„Emplacement requis à l'intérieur du palais douze cent mètres „carrés“.

Le 18 *Janvier* 1873. — Une réunion d'adieu des Commissions japonaise et autrichienne a eu lieu au palais impérial de Hamagoten. Le Comte FÈ D'OSTIANI n'ayant pu par suite d'une légère indisposition y assister, a prié le Consul d'Angleterre et d'Autriche de le remplacer pour souhaiter un bon voyage aux membres partants de la Commission japonaise. Le Consul DOHMEN, en s'acquit-

tant de cette tâche, s'est exprimé dans des termes chaleureux pour remercier Leurs Excellence le Président et le Vice-Président ainsi que les membres de la Commission Japonaise, de l'entente cordiale, qui a toujours prédominé dans leurs travaux communs, et a ensuite témoigné, au nom du gouvernement autrichien, sa reconnaissance pour la part éclatante que le Japon s'est décidé à prendre à l'Exposition de Vienne.

Le Vice-Président SANO, répondant à ce discours au nom de la Commission Japonaise, s'est empressé de constater à son tour les bonnes relations qui ont existé entre les deux Commissions, et a vivement remercié la Commission Austro-Hongroise, si noblement représentée par le Ministre d'Italie, du concours intelligent et persévérant, prêté par elle à la Commission impériale, concours, a-t-il ajouté, auquel est dû en grande partie le succès de l'Exposition.

